

Deux étapes pour candidater

1^{ère} étape :

Les demandes sont à formuler auprès de la Direction Académique de Rennes entre le 5 février et le 11 mars 2024, via Démarches-Simplifiées : <https://www.demarches-simplifiées.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

2^{ème} étape :

Remplir la fiche de vœux Affelnet volet 2, remise par l'école primaire en mars, en précisant l'intitulé de la formation demandée (cadre D) et indiquer le cas échéant le collège demandé par dérogation (cadre F)

Le critère de dérogation à sélectionner est le numéro 6 : « élève devant suivre un parcours scolaire particulier »

Au mois de mai : Réunion de la commission d'admission.

Au mois de juin : Les résultats de la commission seront communiqués aux familles par courrier et par la Direction Académique de Rennes (Division des élèves)

Inscription définitive après validation de votre dossier via le service en ligne mis à votre disposition (via Toutatice).

Pour tout renseignement complémentaire :

Collège Chateaubriand – Saint-Malo
02 99 56 61 00 ou ce.0350044h@ac-rennes.fr

Conservatoire Claude Debussy
14 Rue des Chênes - 35400 Saint-Malo
02 99 56 32 25



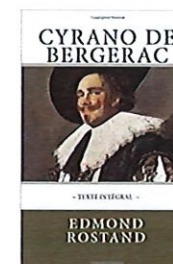
VILLE DE
Saint-Malo

Collège Chateaubriand
Conservatoire Claude Debussy
Saint-Malo

CLASSES THEATRE

De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Année scolaire 2024/2025



D
E
C
OSER
U
V
R S
I ,

PRENDRE CONFIANCE

E M N
N A R
CREER G I
O I C
N N H
T EI
R R R
E
R

CONCILIER ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET SCOLARITE

Le collège Chateaubriand offre à ses futurs élèves de 6ème la possibilité d'intégrer la classe **Théâtre** afin de leur permettre de recevoir, au sein de leur formation scolaire générale, une formation dans le domaine du théâtre dans le cadre d'un partenariat entre l'éducation nationale et le conservatoire de Saint-Malo.

« Le théâtre, art vivant et collectif, favorise la capacité de concentration et de mémoire, la maîtrise orale et écrite de la langue, l'écoute de l'autre, les compétences

sociales et civiques, la culture humaniste. La pratique du théâtre et la fréquentation des oeuvres participent à la construction de la personnalité, développent la sensibilité artistique et l'imaginaire. Elles enrichissent la connaissance de l'homme et du monde. »

(Circulaire relatif aux classes à horaires aménagés théâtre)

Origine du projet :

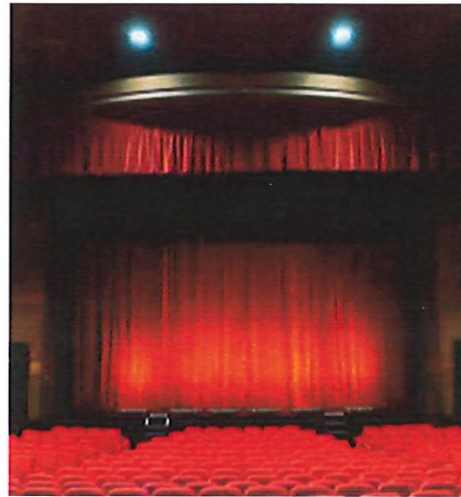
Depuis plusieurs années, le collège Chateaubriand propose à des élèves de 6ème de pratiquer l'art théâtral. Les bénéfices sont réels : estime de soi, plaisir du jeu, assurance, ouverture culturelle, culture de l'effort, du dépassement de soi...



ADMISSION

Classe ouverte aux débutants et, également, aux élèves qui auraient déjà suivi un enseignement théâtral en primaire.

L'admission des élèves dans cette classe s'appuie avant tout sur l'appréciation de leur **motivation** pour la formation et les activités dans le domaine du théâtre qui seront proposées.



En fonction du nombre de candidatures, un entretien avec l'élève et ses parents sera organisé au moment des inscriptions.

L'accès à cette classe est possible pour des élèves du secteur de recrutement et hors secteur par dérogation.

PROGRAMME

Un enseignement du théâtre alliant

- une pratique du jeu théâtral ;
- une éducation culturelle (analyse des œuvres et de l'histoire du théâtre, entre autres)
- la rencontre des œuvres et des artistes au travers de sorties scolaires, d'échanges avec différents acteurs de l'univers théâtral...

Une dimension musicale de la langue et du spectacle en lien

- avec le mouvement corporel et l'expressivité gestuelle et l'effet produit sur l'auditoire
- un travail sur la diction

L'exploration de l'espace par une pratique scénographique

Notion d'espace scénique et de mise en scène

La constitution progressive d'une culture théâtrale

L'approche culturelle s'articule avec le travail de jeu théâtral dispensé par les professeurs et la fréquentation des œuvres et des lieux de spectacle

Une représentation publique, dans un théâtre (programmée en fin d'année scolaire).

Un programme sera établi sur les 4 années du collège (de la 6ème à la 3ème). Un **travail interdisciplinaire** sera mené au sein du collège. En fin de cycle (3ème), l'élève sera évalué dans le cadre de la délivrance d'une **certification**, valorisant ses compétences et lui permettant de poursuivre son activité théâtrale au-delà du collège.

Trois heures par semaine maximum, incluses dans l'emploi du temps, encadrées par des professeurs du conservatoire et du collège, seront dédiées à l'art théâtral.